

Séance ordinaire du 3 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 février 2020 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Sont absents : Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Ariane Matteau Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2020-02-03-031

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

 A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

 B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2020

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2019 et janvier 2020

0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2020
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2020
- 100-7 Règlement d'emprunt 2017-303
 - A- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 340 400\$
 - B- Résolution d'adjudication
- 100-8 Signataires des documents municipaux et effets bancaires

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel d'activités – An 2 – 2018-2019

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Adoption du règlement 2020-324 – Règlement modifiant le règlement 282 concernant l'entretien du chemin de l'Auberge privé

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Croix-Rouge – Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - A- Nomination – Secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2020

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

M.B. 2020-02-03-032

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2020

M.B. 2020-02-03-033

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2019 et janvier 2020

Le maire Gilles Bastien a déposé, ses rapports d'activités pour les mois de décembre 2019 et janvier 2020.

0-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Adoption du règlement de taxation
- Nouveau rôle d'évaluation et taxation 2020
- Utilisation du surplus accumulé
- Informations déneigement
- Loi 48 – Vote à la MRCVG
- Remboursement taxes agriculteurs
- Votes défavorables à la MRCVG

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 janvier 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2020-02-03-034

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2020, pour un montant total de 1 147.91 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2020

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, se retire de son siège pour le paiement relatif au déneigement.

M.B. 2020-02-03-035

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2020 pour un montant total de 144 953.12 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, reprend son siège à la table du conseil.

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2020

M.B. 2020-02-03-036

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2020 pour un montant de 1 950.35 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Règlement d'emprunt 2017-303

A- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 340 400 \$

M.B. 2020-02-03-037

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Bouchette souhaite emprunter par billets pour un montant total de 340 400 \$ qui sera réalisé le 11 février 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2017-303	340 400 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-303, la Municipalité de Bouchette souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu unanimement :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	29 200 \$	
2022.	30 200 \$	
2023.	31 200 \$	
2024.	32 300 \$	
2025.	33 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	184 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-303 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

B- Résolution d'adjudication

Sujet qui sera traité lors de l'ajournement de la présente séance.

100-8 Signataires des documents municipaux et effets bancaires

M.B. 2020-02-03-038

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le maire Gilles Bastien et la directrice générale Claudia Lacroix, à signer pour et au nom de la municipalité de Bouchette, les documents municipaux et effets bancaires. En l'absence du maire, le maire suppléant, Pascal Saumure, est autorisé à signer et en l'absence de la directrice générale, Janick Patry, membre du personnel administratif, est autorisée à signer.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Aucune activité du service incendie pour le mois de janvier 2020.

200-2 Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel d'activités – 2018-2019

M.B. 2020-02-03-039

Considérant que le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé le rapport annuel d'activités pour 2018-2019 pour adoption par le conseil;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ce rapport annuel et que ce rapport est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Adoption du règlement 2020-324 - Règlement modifiant le règlement 282 concernant l'entretien du chemin de l'Auberge privé

M.B. 2020-02-03-040

Règlement numéro 2020-324

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 282 CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE L'AUBERGE PRIVÉ

ATTENDU que le règlement numéro 282 a été adopté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 novembre 2015;

ATTENDU que ce règlement concerne l'entretien et le déneigement du chemin de l'Auberge privé;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la tarification relative à l'année 2020;

ATTENDU qu'un avis de motion a été annoncé par le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 13 janvier 2020;

ATTENDU qu'un projet de ce règlement a été présenté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 13 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le règlement 2020-324 décrétant ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 Tarification

Pour l'exercice financier 2020, aucune taxe spéciale ne sera appliquée, considérant que les travaux d'entretien du chemin n'ont pu être exécutés au printemps et à l'automne 2019 et que les travaux relatifs au déneigement de cette partie de chemin font partie intégrante du contrat d'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2019-2020.

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 **Croix-Rouge - Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés**

M.B. 2020-02-03-041

Considérant la résolution M.B. 2017-02-06-028 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 6 février 2017 concernant une entente avec la Croix Rouge pour les services aux sinistrés;

Considérant que cette entente de trois ans expirera en mars prochain;

Considérant le projet d'entente avec la municipalité de Bouchette déposé par « La société canadienne de la Croix-Rouge »;

Considérant que l'entente proposée est valide pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2020, 2021 et 2022;

Considérant que la contribution demandée aux municipalités de moins de 1000 habitants passera à 170\$ en 2020;

Considérant que par cette entente la municipalité de Bouchette s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente et ce, comme suit :

2020 – 170\$
2021 – 170\$
2022 – 170\$;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente et d'autoriser la directrice générale à émettre les chèques à chaque année de cette entente en paiement de la contribution annuelle établie par l'entente. La dépense annuelle reliée à cette entente sera imputée au poste « Sécurité civile - Services aux sinistrés » (02-230-00-459).

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Nomination – Secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

M.B. 2020-02-03-042

Considérant la résolution M.B. 2019-12-02-314 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 2 décembre 2019;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que la secrétaire du comité consultatif d'urbanisme sera la directrice générale, Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2020

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de janvier 2020 sont déposées, aucun permis d'émis.

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 Journée d'activités – Samedi 22 février 2020 - Budget

M.B. 2020-02-03-043

Considérant qu'une journée d'activités se tiendra le samedi 22 février prochain;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de débloquer la somme de 4 000\$ en vue de l'organisation de la journée d'activités du 22 février 2020. Les dépenses seront imputées au poste « Activités » (02-701-90-699). Il est de plus résolu de permettre, au besoin, le paiement des dépenses et ce, le jour même de l'activité.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Lettre du conseiller Pascal Saumure

Note au procès-verbal

Suite à une mise en demeure, déposée par le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, faisant suite à des propos diffamatoires tenus par le maire à son endroit, lors d'une séance antérieure, le maire tient à s'excuser publiquement auprès du conseiller et il s'engage à faire bien attention à l'avenir de ne pas laisser voir des insinuations qui ne devraient pas avoir lieu.

800-2 Lettre de l'entrepreneur en déneigement

Note au procès-verbal

Il est question de la lettre déposée par l'entrepreneur suite à certains propos à son égard à la séance ordinaire de janvier 2020.

La période de questions fait suite aux discussions concernant cette lettre.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Contrat de déneigement
- Comparatifs entre municipalité
- Articles de journaux
- Ambiance à la table de conseil
- Aide du ministère
- Coop de Bouchette
- Signalisation routière
- Séance du budget
- Stationnement dans les chemins
- Rôle et travail du maire

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE - AJOURNEMENT
-------------	---

M.B. 2020-02-03-044

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'ajourner la présente séance à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière